Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

**DÉCISION N° 23.037**
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Projet Patrimoniaux
Affaire suivie par : Cindy MOUCO

**Mission OPC – Construction d'une Salle des mariages à Vigneux sur Seine**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'extension de l'Hôtel de Ville il est nécessaire de réaliser une mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) ;

Considérant qu'une consultation a été faite et que deux prestataires ont fait une proposition, la société IPCS et la société IPOC ;

Considérant qu'au vu des prix proposés, l'offre de la société IPOC est économiquement plus avantageuse pour la commune ;

Considérant que la prestation commence à la signature du bon de commande de la société IPOC, sise 88, avenue de l'Europe – 77184 Emerainville ;

**D É C I D E :**

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le contrat de mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) pour les travaux de construction d'une salle des mariages, avec la société IPOC, sise 88, avenue de l'Europe, 77184 Emerainville qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire de 33 000.00 € HT soit 39 600.00 € TTC.
- Article 2 : DE PRECISER que la prestation commence à la signature du bon de commande de la société IPOC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 03/03/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230303-23-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2023
Affichage : 03/03/2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 03/03/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)